

BUREAU DE L'INFORMATION – 39^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ORGANE (COMMISSION CI)

Date	7 novembre	Salle	XII
Séance n°	3	Heure	De: 10h A: 13h
Président(s)	Martin Hadlow	Pays	Australie

RESUME DE DEBAT(S)

Points examinés	Point 4.21 Etablissement, à Quito (Equateur), d'un Centre international d'études supérieures de communication pour l'Amérique latine (CIESPAL) en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO		
Débat n°	4	Progrès des débats	Début et fin
Documents correspondants	39 C/62		
Projets de résolution examinés			
Pays ayant pris la parole	Equateur, Argentine		
Résumé des débats	<p>Le Président a ouvert la séance à 10h et a annoncé le débat 4.</p> <p>Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, Frank La Rue, a présenté le point 4.21. Il a salué la proposition du Gouvernement de l'Equateur d'établir, à Quito (Equateur), un Centre international d'études supérieures de communication pour l'Amérique latine (CIESPAL) en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO et a signalé qu'une étude de faisabilité sera conduite sur le centre proposé après la 39^e session de la Conférence générale. L'ADG/CI a rappelé que, dans ce cas de figure, le paragraphe A.1.5 de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO permet à la Conférence générale d'autoriser le Conseil exécutif à prendre en son nom la décision de classer un institut ou centre dans la catégorie 2. Aussi invite-t-il la Conférence générale à autoriser le Conseil exécutif, à sa 204^e session, d'examiner les conclusions de l'étude de faisabilité et de décider, en son nom, de conférer au Centre international d'études supérieures de communication pour l'Amérique latine (CIESPAL) le statut de centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.</p> <p>Le Délégué de l'Equateur a pris la parole et a remercié le Secrétariat de s'être employé à inscrire ce point pour examen à l'ordre du jour de la Conférence générale. Il a signalé, que depuis sa création il y a 55 ans, le CIESPAL s'est appliqué à coopérer avec l'UNESCO via les programmes intergouvernementaux du PIDC et du PIPT. La création de ce Centre en tant que Centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO apporterait une contribution déterminante à la promotion de la communication et de l'information en Amérique latine.</p> <p>L'Argentine a pris la parole pour exprimer son soutien sans réserve à la création du Centre.</p> <p>La Commission CI a recommandé à la Conférence générale d'approuver la résolution visée au paragraphe 4 du document 39 C/62.</p>		
Points examinés	6.3 – Opportunité d'établir un instrument normatif sur la collaboration internationale en matière de ressources éducatives libres (REL)		

Débat n°	7	Progrès des débats	Début et fin
Documents correspondants	39 C/47; 39 C/INF.21		
Projets de résolution examinés			
Pays ayant pris la parole	Finlande, Ouganda, Slovénie, Emirats arabes unis, Estonie, Libye, Canada, Kenya, Japon, Suède, Danemark, République islamique d'Iran, Republic of République de Corée, Fédération de Russie, Pays-Bas, Paraguay, Allemagne, Argentine, Ukraine, Brésil, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Pologne; et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) (observateur)		
Résumé des débats	<p>Le Président a ouvert le débat 7.</p> <p>Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, Frank La Rue, a présenté le point 6.3. Il a rappelé que, à sa 199^e session, le Conseil exécutif (décision 199 EX/24) a demandé à la Directrice générale de réaliser une étude complète, au moyen de ressources extrabudgétaires, pour examiner des propositions en vue des prochaines étapes concernant la collaboration internationale en matière de ressources éducatives libres (REL), et de lui présenter cette étude, à sa 201^e session, pour examen. Frank La Rue a souligné le succès du 2^e Congrès mondial sur les REL qui a eu lieu à Ljubljana (Slovénie) en septembre 2017. Il a été organisé conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement de Slovénie/Ministère de l'éducation, de la science et des sports. Il a réuni quelque 500 partenaires provenant de plus de 100 Etats membres, dont 14 Ministres de l'éducation. Les deux documents finaux du Congrès adoptés par consensus, à savoir, le Plan d'action de Ljubljana sur les REL et la déclaration ministérielle du 2^e Congrès mondial sur les REL. Le Document 39C/47 présente l'étude mentionnée ci-dessus déjà soumise au Conseil exécutif, à sa 199^e session, dont la décision correspondante, concernant l'opportunité d'une recommandation, en tenant compte des incidences en termes de budget et de ressources pour le Secrétariat, afin de renforcer la collaboration internationale dans le domaine des ressources éducatives libres (REL).</p> <p>Les délégués des pays ci-après ont pris la parole (dans l'ordre d'intervention ci-après) : Finlande, Ouganda, Slovénie, Emirats arabes unis, Estonie, Libye, Canada, Kenya, Japon, Suède, Danemark, République islamique d'Iran, République de Corée, Fédération de Russie, Pays-Bas, Paraguay, Allemagne, Argentine, Ukraine, Brésil, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Pologne; et Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) (observateur). Nombre d'entre eux ont salué l'initiative visant à créer un instrument normatif sur les REL, compte étant tenu de l'importance de la question pour l'apprentissage tout au long de la vie, en vue de la réalisation de l'ODS 4, et pour la coopération multipartite et intersectorielle. Certains délégués se sont dits préoccupés par le financement futur de cet instrument et ont souhaité une certaine souplesse d'utilisation au niveau des pays.</p> <p>Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information a répondu aux Etats membres, en soulignant l'importance de la coopération intersectorielle sur cette question. Il a approuvé l'observation soulevée par l'IFLA qui a déclaré que l'accès à l'information devait élargir les perspectives d'emplois, en particulier dans l'éducation, et que la technologie ne devait pas se substituer aux êtres humains. Il a exhorté les Etats membres à fournir des fonds extrabudgétaires pour promouvoir les REL et la création d'un instrument normatif.</p> <p>La Commission CI a recommandé à la Conférence générale d'adopter la résolution visée au paragraphe 14 du document 39 C/47 dans sa forme amendée par la Slovénie.</p>		
Points examinés	Point 4.20 - Renforcer le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité		
Débat n°	2	Progrès des débats	Début
Documents correspondants	39 C/61		

Projets de résolution examinés	
Pays ayant pris la parole	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Thaïlande, Indonésie, Lituanie, Afghanistan, El Salvador, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Norvège, Soudan, Kenya, Cameroun, Canada, Turquie, Pologne, Afrique du Sud, Pays-Bas, Inde, Madagascar, Nigéria, Slovénie, République islamique d'Iran, Côte d'Ivoire, Oman, Ghana, Paraguay, Autriche
Résumé des débats	<p>Le Président a annoncé le débat 2.</p> <p>Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, Frank La Rue, a présenté le point 4.20. Il a rappelé que, à sa 202^e session, le Conseil exécutif a recommandé, dans sa décision 202 EX/5 Partie I (K), que la Directrice générale présente à la Conférence générale, à sa 39^e session, un rapport indiquant comment l'UNESCO entendait assumer son rôle de chef de file de la coordination du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Frank La Rue a remercié les Etats membres pour s'engager en faveur des journalistes et pour l'augmentation constante du nombre de réponses des États membres à la demande d'information concernant l'état d'avancement des enquêtes judiciaires menées suite aux meurtres de journalistes condamnés par l'UNESCO, formulée chaque année par la Directrice générale. Il a souligné le fait que l'UNESCO engage des actions importantes pour renforcer son rôle de chef de file dans la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes, comme la mise en place officielle d'un système de points focaux pour la sécurité des journalistes au sein des entités compétentes du système des Nations Unies, et le renforcement de la surveillance, du suivi et des capacités institutionnelles des Etats membres. L'ADG/CI a invité les Etats membres à saluer et à soutenir les actions décrites dans le document 39 C/61 concernant les approches que l'UNESCO adoptera pour mettre son rôle de chef de file à profit pour renforcer la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies</p> <p>Les pays ci-après ont pris la parole : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Thaïlande, Indonésie, Lituanie, Afghanistan, El Salvador, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Norvège, Soudan, Kenya, Cameroun, Canada, Turquie, Pologne, Afrique du Sud, Pays-Bas, Inde, Madagascar, Nigéria, Slovénie, République islamique d'Iran, Côte d'Ivoire, Oman, Ghana, Paraguay, Autriche</p> <p>Le Président a levé la séance à 13h. Le débat 2 sur le point 4.20 se poursuivra cet après-midi lors de la 4^e séance de la Commission CI.</p>

INFORMATIONS SUR LA SEANCE SUIVANTE

Date	7 novembre 2017	Salle	XII
Séance n°	4	Heure	De : 15h A : 18h
Points à examiner	4.20 - Renforcer le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité		
Débat n°	3	Progrès des débats	Suite et fin
Documents correspondants	39 C/61		
Projets de résolution examinés			

Date	7 novembre 2017	Salle	XII
Séance n°	4	Heure	De : 15h A : 18h
Points à examiner	4.5 - Conclusions du Forum des jeunes		
Débat n°	8	Progrès des débats	Début et fin
Documents correspondants	39 C/19; 39 C/INF.20		
Projets de résolution examinés			

INFORMATION SUR LA PROCHAINE SEANCE

Date	7 novembre 2017	Salle	Salle XII
N° de réunion	3	Heure	De :X 10h A: 13h
Points à examiner	Point 4.21 - Établissement, à Quito (Équateur), d'un centre international d'études supérieures de communication pour l'Amérique latine (CIESPAL) en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO		
Débat n°	4	Progrès des débats	Début et fin
Document correspondants	39 C/62		
Projets de résolution à examiner			

Date	7 novembre 2017	Salle	Salle XII
N° de réunion	3	Heure	De : 10h A: 13h
Points à examiner	6.3 - Opportunité d'établir un instrument normatif sur la collaboration internationale en matière de ressources éducatives libres (REL)		
Débat n°	7	Progrès des débats	Début et fin
Document correspondants	39 C/47; 39 C/INF.21		
Projets de résolution à examiner			